



## HONORAIRE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE D'HABITATION \*\*

PRIX DE VENTE	HONORAIRE TTC
De 0€ à 35 999€	16% avec un minimum de 2 000€
De 36 000€ à 55 999€	6 500€
De 56 000€ à 85 999€	7 500€
De 86 000€ à 104 999€	8 500€
De 105 000€ à 129 999€	9 500€
De 130 000€ à 169 999€	10 500€
De 170 000€ à 209 999€	12 000€
De 210 000€ à 245 999€	13 000€
De 246 000€ à 259 999€	14 000€
A partir de 260 000€	6%

### Charge Vendeurs

\*\* Hors VEFA où le barème est établi avec le promoteur en fonction de chaque programme et mandat de recherche acquéreur et délégation d'autres agences pratiquant les honoraires charge acquéreur

## HONORAIRES DE TRANSACTION SUR FOND DE COMMERCE ET ENTREPRISES\*

De 0€ à 299 999€	10% avec un minimum de 4 500€
De 300 000€ à 699 999€	8%
A partir de 700 000€	6%

### \*Charge acquéreurs

## HONORAIRE DE LOCATION TTC

### HONORAIRE A LA CHARGE DU BAILLEUR

Honoraire d'entremise et négociation	offert
Honoraire de visite, constitution du dossier, rédaction	7€ le m <sup>2</sup>
Honoraire état des lieux	3€ le m <sup>2</sup>

### HONORAIRE A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraire visites, constitution du dossier, rédaction	7€ le m <sup>2</sup>
Honoraire état des lieux	3€ le m <sup>2</sup>

Selon l'article 6-1 de la loi Alur, il est dorénavant strictement interdit de permuter la charge des honoraires en changeant ultérieurement la nature du mandat (vendeur en acquéreur).

Il est précisé que les prix ci-dessus correspondent à des tarifs MAXIMUMS conformément à la loi modificative (article 2 de l'arrêté du 10/01/2017) et applicable à compter du 01/04/2022.